

Élection du Conseil d'Administration et à la Présidence de l'Association française d'études européennes (AFÉE)

Assemblée générale
Jeudi 8 juin 2023

Déclaration de candidature

Nous universitaires, professeurs et maîtres de conférences de droit public et de droit privé, sommes désireux de marquer notre engagement au sein de l'AFÉE dans le prolongement des acquis réalisés depuis la création de la CEDECE en 1965, à l'initiative de Pierre-Henri Teitgen. Si l'AFÉE/CEDECE a toujours cherché à répondre aux évolutions de la construction européenne, elle a également toujours pris soin d'adapter son travail d'observation et d'analyse scientifiques à l'environnement dans lequel s'inscrivent les études européennes. Ces éléments ont guidé la formation de cette liste de candidat(e)s au Conseil d'Administration et à la Présidence de l'AFÉE que nous soumettons au suffrage des membres de l'AFÉE.

Cette liste a en effet été conçue de manière non seulement à accompagner, sur le plan universitaire, le projet européen, mais également à représenter, du mieux possible, la diversité des études en droit de l'Union. Cela doit donner à l'AFÉE les moyens de faire valoir son expertise dans tous les champs de ce droit. Nous voyons là une formidable opportunité de dépasser les clivages induits par la division française en sections étroitement disciplinaires du Conseil national des Universités (CNU), pouvant conduire à une fragmentation scientifique peu en adéquation avec la transversalité des questions européennes.

L'élaboration de cette liste a également été dictée par une exigence de continuité à deux égards. Une continuité institutionnelle d'une part, grâce à l'engagement renouvelé des membres du Conseil d'administration sortant. Une continuité de la dynamique initiée en 2019, d'autre part, autour de la représentation équilibrée entre les femmes et les hommes ainsi que des différents statuts d'universitaires, prolongée par une prise en compte d'une représentation territoriale la plus large possible.

Notre engagement pour l'AFÉE s'articule principalement autour de deux idées : celle de la communauté ; celle du réseau.

- L'AFÉE, association d'europanistes, doit être animée par la logique de **communauté**.

Dans le prolongement de la dynamique précédemment initiée, il nous semble indispensable de permettre à l'AFÉE d'être le lieu au sein duquel les spécialistes de droit de l'Union peuvent faire corps. Deux éléments en particulier nous semblent en constituer les leviers.

D'une part, dans le prolongement de la dynamique liée à la création de la « jeune recherche », une synergie entre les activités de celle-ci et celle de l'AFÉE prise dans son ensemble - dont la forme est à établir avec la « jeune recherche » - renforcerait incontestablement la dynamique scientifique de l'AFÉE. L'organisation d'ateliers et de séminaires doctoraux pourrait être l'occasion de manifestations communes renforçant l'attractivité de l'AFÉE.

D'autre part, il convient de multiplier les occasions de rencontres et d'événements entre les membres de cette communauté. D'ores et déjà des pistes doivent être explorées. Au-delà du congrès annuel, et à l'exemple d'autres sociétés savantes, des séminaires itinérants et des sessions décentralisées autour d'une thématique commune créent les conditions favorables à la fois à un renforcement de notre communauté et à son élargissement.

- L'AFÉE, association réunissant les universitaires spécialisé(e)s dans les études juridiques européennes, doit être animée par la logique de **réseau**.

Le repli sur soi n'est pas une tendance que l'on peut constater uniquement dans les rapports de certains États membres avec l'Union : il marque également la recherche universitaire. Au-delà de l'incommodante binarité droit privé/droit public, les frontières disciplinaires, voire nationales, peuvent appauvrir la réflexion et doivent être dépassées. La collaboration avec d'autres structures paraît donc indispensable. La forme nous paraissant la plus adaptée consisterait à ouvrir le Conseil d'Administration aux représentants d'autres structures comme la FIDE (Fédération internationale pour le droit européen), TEE (Trans Europe Experts), l'*European Association of Private International Law* ou encore l'Association de recherches pénales européennes, sous une forme restant à déterminer.

Par ailleurs, une collaboration doit être envisagée avec des associations de praticiens telles que la délégation des barreaux (DBF) à Bruxelles ou la Fédération européenne des juges administratifs. Cette ouverture est susceptible de favoriser le rayonnement de l'AFÉE mais également de permettre une mutualisation des coûts.

Accessoirement le rayonnement de l'AFÉE passe par le déploiement d'un **partenariat** en direction des médias et des pouvoirs publics.

L'AFÉE dispose d'une inégalable expertise dans le traitement des questions européennes. Sa communauté et son réseau doivent être exploités pour participer au débat public. Le Conseil d'administration se rapprochera tout autant des institutions françaises qu'européennes – comme les commissions des assemblées chargées des affaires européennes, les institutions ou agences européennes – afin de poser les bases de collaborations futures et d'implications dans les travaux de réflexions et débats sur les questions européennes.

Enfin et sans exhaustivité, nous réfléchissons aux outils éditoriaux au service de l'AFÉE ainsi qu'aux modalités d'attributions des prix de thèse, étant entendu que chacun, membre de l'AFÉE, sera appelé à contribuer à la réflexion commune.

Sébastien Adalid, Université de Rouen
Géraldine Bachoué, Université de Pau et des Pays de l'Adour
Jean Christophe Barbato, Université Paris I Panthéon-Sorbonne
Didier Blanc, Université Toulouse Capitole
Mathieu Combet, Université de Saint-Etienne
Théodore Georgopoulos, Université de Reims
Grégory Godiveau, Université de Caen
Jeremy Heymann, Université Jean Moulin, Lyon III
Francesco Martucci, Université Paris-Panthéon-Assas
Frédérique Michéa, Université de Rennes
Valérie Michel, Université d'Aix-Marseille
Juliette Tricot, Université Paris-Nanterre
